

profitable au Canada, mais profitable également à ces Antilles. Cette tentative de développer notre commerce avec les Antilles n'est qu'un premier pas, et je voudrais voir notre commerce avec d'autres pays se développer comme avec les Indes Occidentales. Quoi qu'il en soit, ces nouveaux accords commerciaux conclus avec les Indes Occidentales sont un pas dans la bonne direction, et ils méritent notre approbation.

Un autre sujet important est la législation promise relativement aux chartres des banques. Le seigneur de l'adresse a parlé sur ce sujet, et j'approuve entièrement ses opinions sur l'opportunité qu'il y a de faire des avances de fonds aux fermiers sur la garantie de leur grain en grenier. Pourquoi la chose ne pourrait-elle pas se faire? Si j'ai un millier de boisseaux de blé dans un entrepôt situé à cinq cents milles de mon établissement, je puis présenter le récépissé de l'entrepreneur à la banque et en obtenir une avance de deniers sur la garantie de ce récépissé. Or, si j'ai un millier de boisseaux de blé dans mon grenier, cette quantité de blé dans mon grenier est une aussi bonne garantie pour une banque que si ce blé se trouvait dans un entrepôt public, et, cependant, la banque n'est pas autorisée à faire un prêt quelconque sur cette garantie. J'ai été heureux de lire les opinions exprimées sur ce sujet dans l'autre Chambre, et le ministre des Finances me paraît disposé à lui donner son attention. Puisque le temps est arrivé de renouveler ces chartes de banques, il est de la plus haute importance d'améliorer les règlements auxquels ces institutions sont soumises, et de pourvoir aussi à ce quelles soient mieux inspectées que par le passé. Aujourd'hui, le siège principal des banques est exempt de toute inspection.

Un autre sujet d'un caractère quelque peu alarmant, selon moi—et, je crois être d'accord avec le sentiment général du pays—est l'extinction graduelle de nos banques. Elles disparaissent l'une après l'autre pour se fusionner ensemble. En sorte qu'il n'y a plus, aujourd'hui que vingt et une, ou vingt-deux banques dans tout le Canada, et ces banques sont contrôlées virtuellement par vingt-et-un, ou vingt-deux hommes. Les affaires financières du Canada sont placées dans un trop petit nombre de mains pour

donner aux affaires toute la sûreté désirable, et c'est, suivant moi, un état de choses de nature à nous alarmer.

L'honorable M. POWER: Ecoutez, écoutez.

L'honorable M. CAMPBELL: Des mesures devraient être prises pour y remédier; mais quelle doivent être ces mesures, je ne suis pas prêt à le dire. Si nous jetons un regard en arrière dans l'histoire du Canada, l'on découvrira que le Canada s'est souvent enorgueilli de posséder des banques établies sur des bases qui en faisaient des institutions de crédit les meilleures du monde. Il est regrettable de constater que les faillites de banque en Canada aient été beaucoup plus nombreuses en proportion du chiffre de notre population qu'elles ne l'ont été aux Etats-Unis. Depuis vingt ou trente ans, on doit se rappeler qu'il y a eu, en Canada, un grand nombre de ces faillites; que de grandes pertes ont été subies par les déposants, par les actionnaires et les détenteurs d'actions de banques en déconfiture. Tout cela eût été évité, selon moi, si le Gouvernement avait nommé quelques inspecteurs chargés spécialement d'inspecter le Bureau central des banques.

Les succursales des banques n'auraient pas besoin d'être inspectées par ces inspecteurs spéciaux, vu qu'elles le sont suffisamment par les inspecteurs nommés par le gérant général de chaque banque. Ce fonctionnaire attend avec inquiétude le rapport de son inspecteur qui peut découvrir dans les succursales quelques erreurs ou déficits; mais le siège principal des affaires n'a pas d'inspecteurs. Comment un inspecteur, nommé par le gérant général, lui-même, qui est la créature de ce dernier, pourrait-il se présenter dans le bureau central d'une banque pour en inspecter les livres? C'est donc le devoir du Gouvernement de pourvoir à ce que l'inspection du bureau central soit faite. Cette inspection ne serait pas dispendieuse, et nous pourrions même dire à l'Association des banquiers: "Vous devriez payer le coût de cette inspection. Vous avez quatre-vingt ou quatre-vingt-dix millions de piastres en circulation et vous ne payez pas pour un seul centin de taxe sur cette somme." En Angleterre, en France et dans d'autres pays, les

L'hon. M. CAMPBELL.